DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N° : 17.01.01
Objet : NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

L'an Deux Mille dix-sept, le 5 avril
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 22 mars 2017, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : Madame Claudia VAUCHER, Secrétaire du bureau.

Étaient présents les délégués des communes de :
Avillers Sainte Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée en Woëvre, Bouconville, Boucq ,Bouquemont, Braquis, Buxières sous les Côtes, Les Éparges, Dompierre aux Bois, Doncourt aux Templiers, Fresnes en Woëvre, Géville, Girauvoisin, Harville, Hennemont , Heudicourt sous les Côtes, Jonville en Woëvre, Liouville (Apremont la Forêt), Loupmont, Maizeray, Montsec, Nonsard Lamarche, Riaville, Ronvaux, Saint Hilaire en Woëvre, Saint Julien sous les Côtes, Thillot, Trésauvaux, Troyon, Ville en Woëvre, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :
Broussey-Raulecourt, Buzy-Darmont, Deuxnouds aux Bois (Lamorville), Frémeréville, Gussainville, Les Eparges, Manheulles, Marcheville, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Saint Jean Les Buzy, Varnéville, Vigneulles les Hattonchatel.

- Nombre de délégués en exercice : 100
- Nombre de membres présents : 51
- Nombre de procurations : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 55

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

M. Lionel Jacquemin, Président, expose que le comité syndical doit désigner sons secrétaire de séance. Il est proposé à l'assemblée délibérante de procéder à cette nomination par un vote à main levée.

Madame Claudia VAUCHER est la seule candidate pour être secrétaire de séance.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité de procéder par un vote à main levée et désigne Madame Claudia VAUCHER, secrétaire de séance.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

REÇU LE
10 AVR. 2017
SOUS-PREFECTURE DE COMMERCY (MEUSE)

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

REÇU LE
13 AVR. 2017
SOUS-PREFECTURE DE COMMERCY (MEUSE)

Délibération N° : 17.01.02
Objet : COMPTE DE GESTION 2016

L'an Deux Mille dix-sept, le 5 avril
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 22 mars 2016, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : Madame Claudia VAUCHER, Secrétaire du bureau.

Étaient présents les délégués des communes de :
Avillers Sainte Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée en Woëvre, Bouconville, Boucq ,Bouquemont, Braquis, Buxières sous les Côtes, Les Éparges, Dompierre aux Bois, Doncourt aux Templiers, Fresnes en Woëvre, Géville, Girauvoisin, Harville, Hennemont , Heudicourt sous les Côtes, Jonville en Woëvre, Liouville (Apremont la Forêt), Loupmont, Maizeray, Montsec, Nonsard Lamarche, Riaville, Ronvaux, Saint Hilaire en Woëvre, Saint Julien sous les Côtes, Thillot, Trésauvaux, Troyon, Ville en Woëvre, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :
Broussey-Raulecourt, Buzy-Darmont, Deuxnouds aux Bois (Lamorville), Frémeréville, Gussainville, Les Eparges, Manheulles, Marcheville, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Saint Jean Les Buzy, Varnéville, Vigneulles les Hattonchatel.

- Nombre de délégués en exercice : 100
- Nombre de membres présents : 51
- Nombre de procurations : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 55

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

Le compte de gestion 2016, transmis par le trésorier à l'ordonnateur, a été présenté de la manière suivante :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	315 585,91 €	0,00 €	1 395 409,73 €	0,00 €	1 710 995,64 €
Opérations de l'exercice	614 964,45 €	784 577,91 €	1 564 989,23 €	1 432 755,49 €	2 179 953,68 €	2 217 333,40 €
TOTAUX	614 964, 45 €	1 100 163,82 €	1 564 989,23 €	2 828 165,22 €	2 179 953,68 €	3 928 329,04 €
Résultats de clôture	0,00 €	485 199,37 €	0,00 €	1 263 175,99 €	0,00 €	1 748 375,36 €
Restes à réaliser	320 000,00 €	320 000,00 €	0,00 €	0,00 €	320 000,00 €	320 000,00 €
TOTAUX CUMULES	934 964,45 €	1 420 163,82 €	1 564 989,23 €	2 828 165,22 €	2 499 953,68 €	4 248 329,04 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	485 199,37 €	0,00 €	1 263 175,99 €	0,00 €	1 748 375,36 €

Après sa présentation, le compte de gestion a été approuvé à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

REÇU LE
13 AVR. 2017
SOUS-PREFECTURE DE COMMERCY (MEUSE)

Délibération N° : 17.01.03
Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2016

L'an Deux Mille dix-sept, le 5 avril
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 22 mars 2016, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : Madame Claudia VAUCHER, Secrétaire du bureau.

Étaient présents les délégués des communes de :
Avillers Sainte Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée en Woëvre, Bouconville, Boucq ,Bouquemont, Braquis, Buxières sous les Côtes, Les Éparges, Dompierre aux Bois, Doncourt aux Templiers, Fresnes en Woëvre, Géville, Girauvoisin, Harville, Hennemont , Heudicourt sous les Côtes, Jonville en Woëvre, Liouville (Apremont la Forêt), Loupmont, Maizeray, Montsec, Nonsard Lamarche, Riaville, Ronvaux, Saint Hilaire en Woëvre, Saint Julien sous les Côtes, Thillot, Trésauvaux, Troyon, Ville en Woëvre, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :
Broussey-Raulecourt, Buzy-Darmont, Deuxnouds aux Bois (Lamorville), Frémeréville, Gussainville, Les Eparges, Manheulles, Marcheville, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Saint Jean Les Buzy, Varnéville, Vigneulles les Hattonchatel.

- Nombre de délégués en exercice : 100
- Nombre de membres présents : 51
- Nombre de procurations : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 55

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

Suite à la présentation du compte administratif 2016, le comité syndical approuve à l'unanimité, en l'absence du Président, M. Lionel JACQUEMIN, le compte administratif 2016, qui est conforme au compte de gestion et qui peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	315 585,91 €	0,00 €	1 395 409,73 €	0,00 €	1 710 995,64 €
Opérations de l'exercice	614 964,45 €	784 577,91 €	1 564 989,23 €	1 432 755,49 €	2 179 953,68 €	2 217 333,40 €
TOTAUX	614 964, 45 €	1 100 163,82 €	1 564 989,23 €	2 828 165,22 €	2 179 953,68 €	3 928 329,04 €
Résultats de clôture	0,00 €	485 199,37 €	0,00 €	1 263 175,99 €	0,00 €	1 748 375,36 €
Restes à réaliser	320 000,00 €	320 000,00 €	0,00 €	0,00 €	320 000,00 €	320 000,00 €
TOTAUX CUMULES	934 964,45 €	1 420 163,82 €	1 564 989,23 €	2 828 165,22 €	2 499 953,68 €	4 248 329,04 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	485 199,37 €	0,00 €	1 263 175,99 €	0,00 €	1 748 375,36 €

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Monsieur Laurent JOYEUX,
Vice-Président

SYNDICAT DES EAUX
H. LAFFON de LADEBAT
HEUDICOURT
sous les CÔTES
(Meuse)

ANNEXE 3

Bordereau d'envoi

compte administratif du budget principal

(à l'usage des collectivités et établissements n'ayant pas adhéré à l'application Actes budgétaires)

- A Envoyer en double exemplaire avant le 15 juillet 2017 -

Nom et adresse de la collectivité ou de l'établissement public

SIELL : Syndicat Intercommunal des Eaux
Laffon de Ladebat - 65 rue Ch. de Gaulle

CP : 55210 Commune : HEUDICOURT

- Tél. : 03 29 85 32 29
- Mail : siell@orange.fr
- Horaires d'ouverture du secrétariat : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h

Liste détaillée des pièces jointes *

- ☑ **CA du Budget principal y compris annexes obligatoires**
- ☑ Etat des restes à réaliser arrêté au 31 décembre 2016
- ☑ Délibération afférente au vote du compte de gestion (ou sa date de transmission par Actes le cas échéant)
- ☑ Pages II.1 et II.2 du compte de gestion relatif au budget principal *(si non transmises avec le compte administratif du budget principal)*
- ☑ Délibération afférente au vote du CA (ou sa date de transmission par Actes le cas échéant)
- ☑ Délibération relative à l'affectation des résultats 2016

* cocher les pièces jointes au présent envoi

Le maire, le président atteste que les documents et délibérations adressés en préfecture -s/préfecture listés ci-dessus sont conformes à ceux détenus par la collectivité

Reçu en préfecture / S/préfecture le :

13 AVR. 2017

SOUS-PREFECTURE DE COMMERCY (MEUSE)

A Heudicourt
Le 10/04/2017
Le ~~maire~~, le président,

SYNDICAT DES EAUX HEUDICOURT

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

REÇU LE
13 AVR. 2017
SOUS-PREFECTURE DE COMMERCY (MEUSE)

Délibération N° : 17.01.04
Objet : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016

L'an Deux Mille dix-sept, le 5 avril
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 22 mars 2016, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : Madame Claudia VAUCHER, Secrétaire du bureau.

Étaient présents les délégués des communes de :
Avillers Sainte Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée en Woëvre, Bouconville, Boucq ,Bouquemont, Braquis, Buxières sous les Côtes, Les Éparges, Dompierre aux Bois, Doncourt aux Templiers, Fresnes en Woëvre, Géville, Girauvoisin, Harville, Hennemont , Heudicourt sous les Côtes, Jonville en Woëvre, Liouville (Apremont la Forêt), Loupmont, Maizeray, Montsec, Nonsard Lamarche, Riaville, Ronvaux, Saint Hilaire en Woëvre, Saint Julien sous les Côtes, Thillot, Trésauvaux, Troyon, Ville en Woëvre, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :
Broussey-Raulecourt, Buzy-Darmont, Deuxnouds aux Bois (Lamorville), Frémeréville, Gussainville, Les Eparges, Manheulles, Marcheville, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Saint Jean Les Buzy, Varnéville, Vigneulles les Hattonchatel.

- Nombre de délégués en exercice : 100
- Nombre de membres présents : 51
- Nombre de procurations : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 55

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015	VIREMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESTES A REALISER 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	315 585,91 €		169 613,46 €	Dépenses 320 000,00 € / Recettes 320 000,00 €	0,00 €	485 199,37 €
FONCTIONNEMENT	1 395 409,73 €	0,00 €	- 132 233,74 €			1 263 175,99 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement et sur proposition du Président, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme ci-après :

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	1 263 175,99 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1 263 175,99 €
Total affecté au c/ 1068 :	0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	0,00 €
Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N° : 17.01.05
Objet : BUDGET PRIMITIF 2017

L'an Deux Mille dix-sept, le 5 avril
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 22 mars 2016, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : Madame Claudia VAUCHER, Secrétaire du bureau.

Étaient présents les délégués des communes de :
Avillers Sainte Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée en Woëvre, Bouconville, Boucq ,Bouquemont, Braquis, Buxières sous les Côtes, Les Éparges, Dompierre aux Bois, Doncourt aux Templiers, Fresnes en Woëvre, Géville, Girauvoisin, Harville, Hennemont , Heudicourt sous les Côtes, Jonville en Woëvre, Liouville (Apremont la Forêt), Loupmont, Maizeray, Montsec, Nonsard Lamarche, Riaville, Ronvaux, Saint Hilaire en Woëvre, Saint Julien sous les Côtes, Thillot, Trésauvaux, Troyon, Ville en Woëvre, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :
Broussey-Raulecourt, Buzy-Darmont, Deuxnouds aux Bois (Lamorville), Frémeréville, Gussainville, Les Eparges, Manheulles, Marcheville, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Saint Jean Les Buzy, Varnéville, Vigneulles les Hattonchatel.

- Nombre de délégués en exercice : 100
- Nombre de membres présents : 51
- Nombre de procurations : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 55

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

Suite à la présentation détaillée du budget primitif 2017 par Lionel Jacquemin, Président, le comité syndical vote à l'unanimité le budget primitif 2017.

	Montant total des dépenses	Montant total des recettes
Section d'exploitation	1 976 380,53 €	2 638 485,22 €
Section d'investissement	2 568 624,23 €	2 608 159,90 €

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président

REÇU LE
13 AVR. 2017
SOUS-PREFECTURE DE COMMERCY (MEUSE)

ANNEXE 1

Bordereau d'envoi

Budget primitif du budget principal

(à l'usage des collectivités et établissements n'ayant pas adhéré à l'application Actes budgétaires)

- A Envoyer en double exemplaire avant le 30 avril 2017 –

Nom et adresse de la collectivité ou de l'établissement public

SIELL - Syndicat Intercommunal des Eaux
Laffon de Ladebat - 65 rue Gl de Gaulle

CP : 55210 Commune : HEUDICOURT

- Tél. : 03 29 89 32 29
- Mail : siell@orange.fr
- Horaires d'ouverture du secrétariat : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h

Liste détaillée des pièces jointes *

☒ **Budget primitif du budget principal y compris annexes obligatoires**

☐ **Etat des restes à réaliser arrêté au 31 décembre 2016 (si non transmis avec le compte administratif du budget principal)**

☒ **Délibération afférente au vote du budget primitif (ou sa date de transmission par Actes le cas échéant pour les collectivités non conventionnées Actes Budgétaire uniquement)**

☐ **Délibération relative à l'affectation des résultats 2016 (si non transmise avec le compte administratif du budget principal)**

☐ **Pages II.1 et II.2 du compte de gestion relatif au budget principal (si non transmises avec le compte administratif du budget principal)**

☐ **Délibération relative à la reprise anticipée des résultats (en cas d'absence du vote du compte administratif)**

*** cocher les pièces jointes au présent envoi**

Le maire, le président atteste que les documents et délibérations adressés en préfecture (s/préfecture) listés ci-dessus sont conformes à ceux détenus par la collectivité.

Reçu en préfecture - S/préfecture le

REÇU LE
13 AVR. 2017
SOUS-PREFECTURE DE COMMERCY (MEUSE)

A Heudicourt,
Le 10/04/2017
Le maire, le président,

SYNDICAT DES EAUX

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N° : 17.01.06
Objet : DURÉE D'AMORTISSEMENT DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ COMMUNE DE WATRONVILLE

L'an Deux Mille dix-sept, le 5 avril
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 22 mars 2016, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : Madame Claudia VAUCHER, Secrétaire du bureau.

Étaient présents les délégués des communes de :
Avillers Sainte Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée en Woëvre, Bouconville, Boucq ,Bouquemont, Braquis, Buxières sous les Côtes, Les Éparges, Dompierre aux Bois, Doncourt aux Templiers, Fresnes en Woëvre, Géville, Girauvoisin, Harville, Hennemont , Heudicourt sous les Côtes, Jonville en Woëvre, Liouville (Apremont la Forêt), Loupmont, Maizeray, Montsec, Nonsard Lamarche, Riaville, Ronvaux, Saint Hilaire en Woëvre, Saint Julien sous les Côtes, Thillot, Trésauvaux, Troyon, Ville en Woëvre, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :
Broussey-Raulecourt, Buzy-Darmont, Deuxnouds aux Bois (Lamorville), Frémeréville, Gussainville, Les Eparges, Manheulles, Marcheville, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Saint Jean Les Buzy, Varnéville, Vigneulles les Hattonchatel.

- Nombre de délégués en exercice : 100
- Nombre de membres présents : 51
- Nombre de procurations : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 55

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

- Vu l'article L2321-2-27 du CGCT, selon lequel constituent des dépenses obligatoires les dotations aux amortissement des immobilisations,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,
- Vu le rapport du Président :
  - Exposant que le SIELL a acquis en 2014 une étude de sécurisation pour l'alimentation AEP de la commune de Watronville, pour un montant total de 6 452,50 euros HT, et que cette étude n'ayant pas été suivie de travaux, il convient d'amortir ce bien sur une durée maximale de 5 ans.
  - Proposant d'amortir ce bien sur 1 an sur l'exercice 2017 au vu du faible montant de l'étude, et d'inscrire au budget 2017 ce montant au compte 6811-042 (dépense d'exploitation), et au compte 28031-040 (recette d'investissement).

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré à l'unanimité , le comité Syndical autorise à l'unanimité le Président à :
- Intégrer l'étude de sécurisation pour l'alimentation AEP de la commune de Watronville dans les amortissements 2017
- Amortir sur une durée d'une année (2017) l'étude référencée ci-dessus

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

REÇU LE
10 AVR. 2017
SOUS-PREFECTURE DE COMMERCY (MEUSE)

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N° : 17.01.07
Objet : EMPRUNT(S) POUR LES TRAVAUX SUR RÉSEAUX COMMUNAUX

L'an Deux Mille dix-sept, le 5 avril
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 22 mars 2016, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : Madame Claudia VAUCHER, Secrétaire du bureau.

Étaient présents les délégués des communes de :
Avillers Sainte Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée en Woëvre, Bouconville, Boucq ,Bouquemont, Braquis, Buxières sous les Côtes, Les Éparges, Dompierre aux Bois, Doncourt aux Templiers, Fresnes en Woëvre, Géville, Girauvoisin, Harville, Hennemont , Heudicourt sous les Côtes, Jonville en Woëvre, Liouville (Apremont la Forêt), Loupmont, Maizeray, Montsec, Nonsard Lamarche, Riaville, Ronvaux, Saint Hilaire en Woëvre, Saint Julien sous les Côtes, Thillot, Trésauvaux, Troyon, Ville en Woëvre, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :
Broussey-Raulecourt, Buzy-Darmont, Deuxnouds aux Bois (Lamorville), Frémeréville, Gussainville, Les Eparges, Manheulles, Marcheville, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Saint Jean Les Buzy, Varnéville, Vigneulles les Hattonchatel.

- Nombre de délégués en exercice : 100
- Nombre de membres présents : 51
- Nombre de procurations : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 55

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-1
- Vu la délibération validant le budget primitif 2017,
- Vu le rapport du Président :
  - Indiquant la nécessité de recourir à l'emprunt pour la réalisation des travaux sur les infrastructures d'eau potable engagés sur les communes des Éparges, Trésauvaux, Loupmont, Saint Julien sous les Côtes et Frémeréville,
  - Précisant que l'enveloppe financière des travaux représente un montant de 450 000 € HT,

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré à l'unanimité , le comité Syndical autorise le Président à :
- Consulter plusieurs organismes prêteurs et engager les négociations afin d'obtenir les meilleures conditions,
- Contracter un ou plusieurs emprunts, sur une ou plusieurs lignes de prêt, et ce, auprès d'un ou plusieurs organismes prêteurs d'un montant maximal de 450 000 €,
- De signer seul le ou les contrats de Prêt réglant les conditions de la ou des demande(s) de réalisation de fonds.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N° : 17.01.08
Objet : INDEMNITES AU TRESORIER M. VAUCHER

L'an Deux Mille dix-sept, le 5 avril
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 22 mars 2016, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : Madame Claudia VAUCHER, Secrétaire du bureau.

Étaient présents les délégués des communes de :
Avillers Sainte Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée en Woëvre, Bouconville, Boucq ,Bouquemont, Braquis, Buxières sous les Côtes, Les Éparges, Dompierre aux Bois, Doncourt aux Templiers, Fresnes en Woëvre, Géville, Girauvoisin, Harville, Hennemont , Heudicourt sous les Côtes, Jonville en Woëvre, Liouville (Apremont la Forêt), Loupmont, Maizeray, Montsec, Nonsard Lamarche, Riaville, Ronvaux, Saint Hilaire en Woëvre, Saint Julien sous les Côtes, Thillot, Trésauvaux, Troyon, Ville en Woëvre, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :
Broussey-Raulecourt, Buzy-Darmont, Deuxnouds aux Bois (Lamorville), Frémeréville, Gussainville, Les Eparges, Manheulles, Marcheville, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Saint Jean Les Buzy, Varnéville, Vigneulles les Hattonchatel.

- Nombre de délégués en exercice : 100
- Nombre de membres présents : 51
- Nombre de procurations : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 55

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

- Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes des départements et des régions ;
- Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1892, précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités locales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État ;
- Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983, relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité:
- De demander le concours du Receveur pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- De prendre acte de l'acceptation du Receveur et de lui accorder l'indemnité de conseil
- Que cette indemnité soit calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et soit attribuée à **Monsieur Yannick VAUCHER**, receveur municipal, une indemnité d'un montant brut de 308,18 euros correspondant à un montant net de 280,89 euros, au titre de l'année 2016.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

REÇU LE
10 AVR. 2017
SOUS-PREFECTURE DE COMMERCY (MEUSE)

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N° : 17.01.09
Objet : INDEMNITES AU TRESORIER M. FRIES

L'an Deux Mille dix-sept, le 5 avril
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 22 mars 2016, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : Madame Claudia VAUCHER, Secrétaire du bureau.

Étaient présents les délégués des communes de :
Avillers Sainte Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée en Woëvre, Bouconville, Boucq ,Bouquemont, Braquis, Buxières sous les Côtes, Les Éparges, Dompierre aux Bois, Doncourt aux Templiers, Fresnes en Woëvre, Géville, Girauvoisin, Harville, Hennemont , Heudicourt sous les Côtes, Jonville en Woëvre, Liouville (Apremont la Forêt), Loupmont, Maizeray, Montsec, Nonsard Lamarche, Riaville, Ronvaux, Saint Hilaire en Woëvre, Saint Julien sous les Côtes, Thillot, Trésauvaux, Troyon, Ville en Woëvre, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :
Broussey-Raulecourt, Buzy-Darmont, Deuxnouds aux Bois (Lamorville), Frémeréville, Gussainville, Les Eparges, Manheulles, Marcheville, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Saint Jean Les Buzy, Varnéville, Vigneulles les Hattonchatel.

- Nombre de délégués en exercice : 100
- Nombre de membres présents : 51
- Nombre de procurations : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 55

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

- Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes des départements et des régions ;
- Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1892, précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités locales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État ;
- Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983, relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité:
- De demander le concours du Receveur pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- De prendre acte de l'acceptation du Receveur et de lui accorder l'indemnité de conseil
- Que cette indemnité soit calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et soit attribuée à Monsieur David FRIES, receveur municipal, une indemnité d'un montant brut de 154,09 euros correspondant à un montant net de 140,45 euros, au titre de l'année 2016.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N° : 17.01.10
Objet : INDEMNITES AU RÉGISSEUR : M. HERGOTT

L'an Deux Mille dix-sept, le 5 avril
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 22 mars 2016, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : Madame Claudia VAUCHER, Secrétaire du bureau.

Étaient présents les délégués des communes de :
Avillers Sainte Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée en Woëvre, Bouconville, Boucq ,Bouquemont, Braquis, Buxières sous les Côtes, Les Éparges, Dompierre aux Bois, Doncourt aux Templiers, Fresnes en Woëvre, Géville, Girauvoisin, Harville, Hennemont , Heudicourt sous les Côtes, Jonville en Woëvre, Liouville (Apremont la Forêt), Loupmont, Maizeray, Montsec, Nonsard Lamarche, Riaville, Ronvaux, Saint Hilaire en Woëvre, Saint Julien sous les Côtes, Thillot, Trésauvaux, Troyon, Ville en Woëvre, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :
Broussey-Raulecourt, Buzy-Darmont, Deuxnouds aux Bois (Lamorville), Frémeréville, Gussainville, Les Eparges, Manheulles, Marcheville, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Saint Jean Les Buzy, Varnéville, Vigneulles les Hattonchatel.

- Nombre de délégués en exercice : 100
- Nombre de membres présents : 51
- Nombre de procurations : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 55

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article22 ;
- Vu les articles R1617-1 à R1617-18 du CGCT relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du bureau en date du 23 juin 2015 autorisant le président à créer une régie d'avance ;
- Vu l'avis conforme du comptable assignataire en date du 22 juin 2015 ;
- Vu l'arrêté du 18 septembre 2015, constitutif d'une régie d'avances,
- Vu l'arrêté de nomination du régisseur d'avances, en date du 18 septembre 2015

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré à l'unanimité , le comité Syndical décide :

- D'allouer une indemnité de responsabilité aux régisseurs titulaires aux taux prévus et en vigueur,
- De fixer l'indemnité de la régie d'avances au régisseur titulaire, M. Sébastien HERGOTT, à 110 euros bruts au titre de l'année 2016.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président

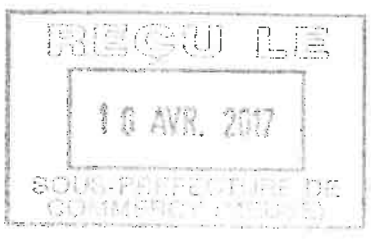

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N° : 17.01.11
Objet : PARTICIPATIONS COMMUNALES 2017

L'an Deux Mille dix-sept, le 5 avril
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 22 mars 2016, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : Madame Claudia VAUCHER, Secrétaire du bureau.

Étaient présents les délégués des communes de :
Avillers Sainte Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée en Woëvre, Bouconville, Boucq ,Bouquemont, Braquis, Buxières sous les Côtes, Les Éparges, Dompierre aux Bois, Doncourt aux Templiers, Fresnes en Woëvre, Géville, Girauvoisin, Harville, Hennemont , Heudicourt sous les Côtes, Jonville en Woëvre, Liouville (Apremont la Forêt), Loupmont, Maizeray, Montsec, Nonsard Lamarche, Riaville, Ronvaux, Saint Hilaire en Woëvre, Saint Julien sous les Côtes, Thillot, Trésauvaux, Troyon, Ville en Woëvre, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :
Broussey-Raulecourt, Buzy-Darmont, Deuxnouds aux Bois (Lamorville), Frémeréville, Gussainville, Les Eparges, Manheulles, Marcheville, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Saint Jean Les Buzy, Varnéville, Vigneulles les Hattonchatel.

- Nombre de délégués en exercice : 100
- Nombre de membres présents : 51
- Nombre de procurations : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 55

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

Une participation financière des communes membres est calculée en fonction de leur nombre d'habitants et de leur potentiel fiscal. Pour l'année 2017, le montant total des cotisations s'élève à 5 313 Euros et est réparti selon le tableau ci-après.

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité le montant et la répartition de la participation financière annuelle des communes.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président

REÇU LE
10 AVR. 2017
SOUS-PREFECTURE DE COMMERCY (MEUSE)

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

PARTICIPATIONS COMMUNALES 2017

	1/3 à part égale	Pop. légale 2014 INSEE	% pop	1/3 au prorata du nombre d'habitants	Potentiel fiscal 2010	% potentiel fiscal	1/3 potentiel fiscal	TOTAL
AVILLERS	39,36 €	64	0,73%	12,94 €	19 563 €	0,50%	8,81 €	61,11 €
BECHAMPS	39,36 €	91	1,04%	18,40 €	31 993 €	0,81%	14,41 €	72,17 €
BOINVILLE	39,36 €	72	0,82%	14,56 €	24 404 €	0,62%	10,99 €	64,91 €
BONZEE	39,36 €	369	4,21%	74,60 €	139 800 €	3,56%	62,98 €	176,93 €
BOUCONVILLE	39,36 €	108	1,23%	21,83 €	35 571 €	0,90%	16,02 €	77,21 €
BOUCQ	39,36 €	368	4,20%	74,40 €	127 388 €	3,24%	57,39 €	171,14 €
BOUQUEMONT	39,36 €	127	1,45%	25,68 €	35 000 €	0,89%	15,77 €	80,80 €
BRAQUIS	39,36 €	119	1,36%	24,06 €	105 629 €	2,69%	47,58 €	111,00 €
BROUSSEY RAU	39,36 €	273	3,12%	55,19 €	65 999 €	1,68%	29,73 €	124,28 €
BUXIERES	39,36 €	282	3,22%	57,01 €	140 995 €	3,59%	63,52 €	159,88 €
BUZY DARMONT	39,36 €	579	6,61%	117,06 €	249 811 €	6,35%	112,54 €	268,95 €
DOMPIERRE	39,36 €	43	0,49%	8,69 €	23 621 €	0,60%	10,64 €	58,69 €
DONCOURT	39,36 €	81	0,92%	16,38 €	24 023 €	0,61%	10,82 €	66,55 €
FREMEREVILLE	39,36 €	145	1,66%	29,31 €	44 529 €	1,13%	20,06 €	88,73 €
GEVILLE	39,36 €	640	7,31%	129,39 €	192 865 €	4,91%	86,88 €	255,63 €
GIRAUVOISIN	39,36 €	73	0,83%	14,76 €	21 136 €	0,54%	9,52 €	63,64 €
GUSSAINVILLE	39,36 €	37	0,42%	7,48 €	30 739 €	0,78%	13,85 €	60,68 €
HARVILLE	39,36 €	117	1,34%	23,65 €	42 927 €	1,09%	19,34 €	82,35 €
HENNEMONT	39,36 €	119	1,36%	24,06 €	74 524 €	1,90%	33,57 €	96,99 €
HEUDICOURT	39,36 €	180	2,05%	36,39 €	158 544 €	4,03%	71,42 €	147,17 €
JONVILLE	39,36 €	145	1,66%	29,31 €	44 529 €	1,13%	20,06 €	88,73 €
DEUXNOUDS	39,36 €	67	0,76%	13,55 €	70 775 €	1,80%	31,88 €	84,78 €
LIOUVILLE	39,36 €	70	0,80%	14,15 €	24 023 €	0,61%	10,82 €	64,33 €
LOUPMONT	39,36 €	83	0,95%	16,78 €	32 486 €	0,83%	14,63 €	70,77 €
MAIZERAY	39,36 €	33	0,38%	6,67 €	12 108 €	0,31%	5,45 €	51,48 €
MARCHEVILLE	39,36 €	80	0,91%	16,17 €	19 782 €	0,50%	8,91 €	64,44 €
MONTSEC	39,36 €	84	0,96%	16,98 €	30 706 €	0,78%	13,83 €	70,17 €
MOULOTTE	39,36 €	107	1,22%	21,63 €	20 676 €	0,53%	9,31 €	70,30 €
NONSARD LAMARCHE	39,36 €	209	2,39%	42,25 €	129 151 €	3,29%	58,18 €	139,79 €
PAREID	39,36 €	122	1,39%	24,66 €	26 873 €	0,68%	12,11 €	76,13 €
PARFONDRUPT	39,36 €	49	0,56%	9,91 €	39 398 €	1,00%	17,75 €	67,01 €
PINTHEVILLE	39,36 €	111	1,27%	22,44 €	27 659 €	0,70%	12,46 €	74,26 €
RIAVILLE	39,36 €	45	0,51%	9,10 €	23 970 €	0,61%	10,80 €	59,25 €
RONVAUX	39,36 €	96	1,10%	19,41 €	16 993 €	0,43%	7,66 €	66,42 €
ST HILAIRE	39,36 €	188	2,15%	38,01 €	62 403 €	1,59%	28,11 €	105,47 €
ST JEAN	39,36 €	368	4,20%	74,40 €	93 976 €	2,39%	42,33 €	156,09 €
ST JULIEN	39,36 €	156	1,78%	31,54 €	44 529 €	1,13%	20,06 €	90,95 €
THILLOT	39,36 €	243	2,77%	49,13 €	41 175 €	1,05%	18,55 €	107,03 €
TRESAUVAUX	39,36 €	71	0,81%	14,35 €	24 404 €	0,62%	10,99 €	64,70 €
TROYON	39,36 €	268	3,06%	54,18 €	73 065 €	1,86%	32,91 €	126,45 €
VARNEVILLE	39,36 €	56	0,64%	11,32 €	17 619 €	0,45%	7,94 €	58,61 €
VIGNEULLES	39,36 €	1 676	19,13%	338,84 €	1 233 860 €	31,39%	555,84 €	934,03 €
VILLE	39,36 €	133	1,52%	26,89 €	79 365 €	2,02%	35,75 €	102,00 €
WARCQ	39,36 €	217	2,48%	43,87 €	81 875 €	2,08%	36,88 €	120,11 €
WOEL	39,36 €	196	2,24%	39,63 €	70 854 €	1,80%	31,92 €	110,90 €
TOTAUX	1 771,00 €	8 760	100,00%	1 771,00 €	3 931 315 €	100,00%	1 771,00 €	5 313,00 €

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N° : 17.01.12
Objet : PRIX DE L'EAU - ACTUALISATION

L'an Deux Mille dix-sept, le 5 avril
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 22 mars 2016, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : Madame Claudia VAUCHER, Secrétaire du bureau.

Étaient présents les délégués des communes de :
Avillers Sainte Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée en Woëvre, Bouconville, Boucq ,Bouquemont, Braquis, Buxières sous les Côtes, Les Éparges, Dompierre aux Bois, Doncourt aux Templiers, Fresnes en Woëvre, Géville, Girauvoisin, Harville, Hennemont , Heudicourt sous les Côtes, Jonville en Woëvre, Liouville (Apremont la Forêt), Loupmont, Maizeray, Montsec, Nonsard Lamarche, Riaville, Ronvaux, Saint Hilaire en Woëvre, Saint Julien sous les Côtes, Thillot, Trésauvaux, Troyon, Ville en Woëvre, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :
Broussey-Raulecourt, Buzy-Darmont, Deuxnouds aux Bois (Lamorville), Frémeréville, Gussainville, Les Eparges, Manheulles, Marcheville, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Saint Jean Les Buzy, Varnéville, Vigneulles les Hattonchatel.

- Nombre de délégués en exercice : 100
- Nombre de membres présents : 51
- Nombre de procurations : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 55

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

Le Président propose une actualisation du prix de l'eau par une augmentation de 3 centimes/m³ pour chaque tranche de facturation, et ce, à partir du 10/04/2017, date correspondant au début de la prochaine période de consommation qui fera l'objet d'une facturation entre octobre et décembre 2017.

La nouvelle grille de tarification proposée est la suivante :

Communes concernées	Eau	
	Tranche	Tarifs
Ensemble des communes	De 0 à 500 m3	1,14 € HT
	De 501 à 3 000 m3	1,04 € HT
	De 3 001 à 10 000 m3	0,99 € HT
	> 10 001 m3	0,93 € HT

Ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le comité syndical accepte à l'unanimité le réajustement des tarifs de consommation, suivant la grille tarifaire proposée et l'application de ces nouveaux tarifs à la facturation de la période de facturation du 10/04/2017 au 30/09/2017

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

REÇU LE
10 AVR. 2017
SOUS-PRÉFECTURE DE COMMERCY (MEUSE)

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N° : 17.01.13
Objet : RENOUVELLEMENT DU CERTIFICAT ÉLECTRONIQUE

L'an Deux Mille dix-sept, le 5 avril
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 22 mars 2016, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : Madame Claudia VAUCHER, Secrétaire du bureau.

Étaient présents les délégués des communes de :
Avillers Sainte Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée en Woëvre, Bouconville, Boucq ,Bouquemont, Braquis, Buxières sous les Côtes, Les Éparges, Dompierre aux Bois, Doncourt aux Templiers, Fresnes en Woëvre, Géville, Girauvoisin, Harville, Hennemont, Heudicourt sous les Côtes, Jonville en Woëvre, Liouville (Apremont la Forêt), Loupmont, Maizeray, Montsec, Nonsard Lamarche, Riaville, Ronvaux, Saint Hilaire en Woëvre, Saint Julien sous les Côtes, Thillot, Trésauvaux, Troyon, Ville en Woëvre, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :
Broussey-Raulecourt, Buzy-Darmont, Deuxnouds aux Bois (Lamorville), Frémeréville, Gussainville, Les Eparges, Manheulles, Marcheville, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Saint Jean Les Buzy, Varnéville, Vigneulles les Hattonchatel.

- Nombre de délégués en exercice : 100
- Nombre de membres présents : 51
- Nombre de procurations : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 55

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

- Vu les obligations en matière de dématérialisation des marchés publics,
- Vu les obligations en matière de dématérialisation de l'ensemble de la procédure de passation des marchés publics de plus de 20 000 euros hors taxes, dès l'année 2018,
- Vu le protocole d'échange dématérialisé des titres de recette, des mandats de dépense et des bordereaux récapitulatifs validés par le Président au Trésor Public,
- Vu l'échéance et l'arrêt de validité du certificat électronique en juillet 2017.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré, le comité Syndical autorise, à l'unanimité, le Président :

- À engager les démarches et signer les procès-verbaux, ainsi que tout contrat et/ou convention avec l'organisme délivreur du certificat électronique,
- À nommer M. Sébastien HERGOTT en tant que représentant légal ou mandataire de certification pour la délivrance du certificat électronique.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président

REÇU LE
10 AVR. 2017
SOUS-PREFECTURE DE COMMERCY (MEUSE)

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N° : 17.01.14
Objet : CAO DU GROUPEMENT DE COMMANDE – ETUDE TERRITORIALE DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT EN VUE DE TRANSFERT DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT – LOI NOTRE

L'an Deux Mille dix-sept, le 5 avril
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 22 mars 2016, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : Madame Claudia VAUCHER, Secrétaire du bureau.

Étaient présents les délégués des communes de :
Avillers Sainte Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée en Woëvre, Bouconville, Boucq ,Bouquemont, Braquis, Buxières sous les Côtes, Les Éparges, Dompierre aux Bois, Doncourt aux Templiers, Fresnes en Woëvre, Géville, Girauvoisin, Harville, Hennemont , Heudicourt sous les Côtes, Jonville en Woëvre, Liouville (Apremont la Forêt), Loupmont, Maizeray, Montsec, Nonsard Lamarche, Riaville, Ronvaux, Saint Hilaire en Woëvre, Saint Julien sous les Côtes, Thillot, Trésauvaux, Troyon, Ville en Woëvre, Warcq, Woël.
Étaient absents les délégués des communes de :
Broussey-Raulecourt, Buzy-Darmont, Deuxnouds aux Bois (Lamorville), Frémeréville, Gussainville, Les Eparges, Manheulles, Marcheville, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Saint Jean Les Buzy, Varnéville, Vigneulles les Hattonchatel.

- Nombre de délégués en exercice : 100
- Nombre de membres présents : 51
- Nombre de procurations : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 55

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

- Vu la délibération du 29 mars 2016, autorisant le Président à établir et signer une convention de groupement de commande,
- Vu la convention de groupement de commande signée le 06/09/2016 et visée en Sous-Préfecture le 14/09/2016,
- Considérant que la CAO de ce groupement de commande, spécifique à cette étude territoriale, est constituée conformément à la convention :
  - D'un Président : Représentant du coordonnateur (SIELL),
  - De trois membres titulaires issus de chaque EPCI,
  - De trois membres suppléants issus de chaque EPCI et d'un membre suppléant issu du SIELL, et ce, pour remplacer le membre titulaire en cas d'absence.
- Considérant que les représentants titulaires et suppléants doivent obligatoirement être membres titulaires de la CAO de leur propre EPCI et/ou du SIELL,
- Conformément à l'avis des membres du bureau du 7 février 2017.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré à l'unanimité , le comité Syndical décide de :
- Nommer Monsieur Lionel JACQUEMIN, membre titulaire de la CAO du groupement de commande - Étude territoriale,
- Nommer Monsieur Georges DELANDRE, membre suppléant de la CAO du groupement de commande Étude territoriale.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

REÇU LE
10 AVR. 2017
SOUS-PRÉFECTURE DE COMMERCY (MEUSE)

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N° : 17.01.15
Objet : SIGNATURE D'UN CONTRAT D'ENTRETIEN AVEC LES « COMPAGNONS DU CHEMIN DE VIE »

L'an Deux Mille dix-sept, le 5 avril
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 22 mars 2016, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : Madame Claudia VAUCHER, Secrétaire du bureau.

Étaient présents les délégués des communes de :
Avillers Sainte Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée en Woëvre, Bouconville, Boucq ,Bouquemont, Braquis, Buxières sous les Côtes, Les Éparges, Dompierre aux Bois, Doncourt aux Templiers, Fresnes en Woëvre, Géville, Girauvoisin, Harville, Hennemont , Heudicourt sous les Côtes, Jonville en Woëvre, Liouville (Apremont la Forêt), Loupmont, Maizeray, Montsec, Nonsard Lamarche, Riaville, Ronvaux, Saint Hilaire en Woëvre, Saint Julien sous les Côtes, Thillot, Trésauvaux, Troyon, Ville en Woëvre, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :
Broussey-Raulecourt, Buzy-Darmont, Deuxnouds aux Bois (Lamorville), Frémeréville, Gussainville, Les Eparges, Manheulles, Marcheville, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Saint Jean Les Buzy, Varnéville, Vigneulles les Hattonchatel.

- Nombre de délégués en exercice : 100
- Nombre de membres présents : 51
- Nombre de procurations : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 55

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

L'association « Les Compagnons du Chemin de vie » de Lérouville donnant entière satisfaction, le Président propose de renouveler le contrat d'entretien des espaces verts des sites de production et de stockage du SIELL.

L'Assemblée délibérante autorise à l'unanimité le Président à signer la proposition de contrat d'entretien paysager des sites du SIELL avec « Les Compagnons du chemin de vie », et ce pour un montant de 7 162,92 Euros hors taxe (non soumis à la TVA), pour l'année 2017.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N° : 17.01.16
Objet : TRAVAUX SUR LES INFRASTRUCTURES AEP INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES – COMMUNES DE LOUPMONT, FRÉMEREVILLE ET SAINT JULIEN SOUS LES COTES

L'an Deux Mille dix-sept, le 5 avril
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 22 mars 2016, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : Madame Claudia VAUCHER, Secrétaire du bureau.

Étaient présents les délégués des communes de :
Avillers Sainte Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée en Woëvre, Bouconville, Boucq ,Bouquemont, Braquis, Buxières sous les Côtes, Les Éparges, Dompierre aux Bois, Doncourt aux Templiers, Fresnes en Woëvre, Géville, Girauvoisin, Harville, Hennemont , Heudicourt sous les Côtes, Jonville en Woëvre, Liouville (Apremont la Forêt), Loupmont, Maizeray, Montsec, Nonsard Lamarche, Riaville, Ronvaux, Saint Hilaire en Woëvre, Saint Julien sous les Côtes, Thillot, Trésauvaux, Troyon, Ville en Woëvre, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :
Broussey-Raulecourt, Buzy-Darmont, Deuxnouds aux Bois (Lamorville), Frémeréville, Gussainville, Les Eparges, Manheulles, Marcheville, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Saint Jean Les Buzy, Varnéville, Vigneulles les Hattonchatel.

- Nombre de délégués en exercice : 100
- Nombre de membres présents : 51
- Nombre de procurations : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 55

REÇU LE
10 AVR. 2017
SOUS-PREFECTURE DE COMMERCY (MEUSE)

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

- Vu les adhésions des communes de Frémeréville et Saint Julien sous les Côtes,
- Vu les projets d'aménagement de la commune de Loupmont,
- Vu les travaux de mise à niveau et de mise en conformité des infrastructures intercommunales et communales de ces communes, établis par le service des eaux du SIELL et/ou dans une étude diagnostic,
- Vu les statuts du SIELL et l'article 6 – Adhésion, portant sur les modalités d'adhésion,

Le Président, Lionel JACQUEMIN, propose le lancement des procédures pour :
- L'adjudication d'un marché de Maîtrise d'œuvre pour les études nécessaires à la rénovation, le renforcement, la mise à niveau des infrastructures de captage, de pompage, de stockage, d'adduction et de distribution des communes de Loupmont, Frémeréville et Saint Julien sous les Côtes,
- L'adjudication de marchés dans le cadre d'un marché de travaux alloti, et ce, en fonction des travaux listés soit par le service des eaux du SIELL et/ou dans l'étude diagnostic et qui seront confirmés par le marché d'études précédemment cité,

Le Président sollicite également le comité syndical pour déposer les dossiers de demande d'aide auprès du Département et de l'Agence de l'Eau Rhin – Meuse.

Ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité :
- Accepte le lancement des procédures d'appels d'offres pour les phases études de Maîtrise d'œuvre et de travaux correspondant à la rénovation, le renforcement, la mise à niveau des infrastructures de captage, de pompage, de stockage, d'adduction et de distribution des communes de Loupmont, Frémeréville et Saint Julien sous les Côtes,
- Autorise le Président à signer tout contrat et document se rapportant aux marchés d'études et de travaux évoqués ci-dessus,

- Charge le Président de définir et d'établir, si nécessaire, le montant des participations financières des communes de Frémeréville et Saint Julien sous les Côtes pour les travaux portant sur leur infrastructure de distribution en fonction de l'article 6 – Adhésion, des statuts du SIELL.
- Charge le Président d'établir et de déposer les dossiers de demande d'aide auprès du Département et de l'Agence de l'Eau Rhin – Meuse en lien avec les études et les travaux sur les infrastructures intercommunales et communales de Loupmont, Frémeréville et Saint Julien sous les Côtes et accepte le versement de toute aide financière des administrations mentionnées ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N° : 17.01.17
Objet : AVENANT A LA CONVENTION DE TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU ENTRE LA COMMUNE DES EPARGES ET LE SIELL

L'an Deux Mille dix-sept, le 5 avril
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 22 mars 2016, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : Madame Claudia VAUCHER, Secrétaire du bureau.

Étaient présents les délégués des communes de :
Avillers Sainte Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée en Woëvre, Bouconville, Boucq ,Bouquemont, Braquis, Buxières sous les Côtes, Les Éparges, Dompierre aux Bois, Doncourt aux Templiers, Fresnes en Woëvre, Géville, Girauvoisin, Harville, Hennemont , Heudicourt sous les Côtes, Jonville en Woëvre, Liouville (Apremont la Forêt), Loupmont, Maizeray, Montsec, Nonsard Lamarche, Riaville, Ronvaux, Saint Hilaire en Woëvre, Saint Julien sous les Côtes, Thillot, Trésauvaux, Troyon, Ville en Woëvre, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :
Broussey-Raulecourt, Buzy-Darmont, Deuxnouds aux Bois (Lamorville), Frémeréville, Gussainville, Les Eparges, Manheulles, Marcheville, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Saint Jean Les Buzy, Varnéville, Vigneulles les Hattonchatel.

- Nombre de délégués en exercice : 100
- Nombre de membres présents : 51
- Nombre de procurations : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 55

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

- Vu l'arrêté préfectoral d'adhésion de la commune des Éparges du 17 octobre 2016
- Vu la convention de transfert de la compétence Eau établie entre la commune des Éparges et le SIELL, signée le 02/12/2016 par Monsieur le Président du SIELL et le 03/12/2016 par Monsieur le Maire des Éparges,
- Vu l'engagement des études pour la rénovation et le renforcement des infrastructures d'eau potable de la commune des Éparges, et la programmation de démarrage des travaux fin de l'année 2017,

Le Président, Lionel JACQUEMIN, propose la modification par avenant de l'article 4.1 de la convention précédemment citée, et concernant :

- La date du versement de la 1ère annuité de remboursement des travaux concernant la rénovation du réseau de distribution, à savoir 2018 en lieu et place de 2017,

Ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le comité syndical accepte à l'unanimité la modification de l'article 4.1 de la convention de transfert de la compétence Eau établie entre la commune des Éparges et le SIELL, et le report à l'année 2018 du 1er versement de la participation financière de la commune.

L'assemblée délibérante autorise à l'unanimité le Président à signer l'avenant modificatif et tout document s'y rapportant,

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

REÇU LE
10 AVR. 2017
SOUS-PRÉFECTURE DE COMMERCY (MEUSE)

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président

SYNDICAT DES EAUX

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N° : 17.01.18
Objet : REGIME INDEMNITAIRE DU NOUVEAU SALARIÉ RELEVANT DU DROIT PRIVE

L'an Deux Mille dix-sept, le 5 avril
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 22 mars 2016, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : Madame Claudia VAUCHER, Secrétaire du bureau.

Étaient présents les délégués des communes de :
Avillers Sainte Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée en Woëvre, Bouconville, Boucq ,Bouquemont, Braquis, Buxières sous les Côtes, Les Éparges, Dompierre aux Bois, Doncourt aux Templiers, Fresnes en Woëvre, Géville, Girauvoisin, Harville, Hennemont , Heudicourt sous les Côtes, Jonville en Woëvre, Liouville (Apremont la Forêt), Loupmont, Maizeray, Montsec, Nonsard Lamarche, Riaville, Ronvaux, Saint Hilaire en Woëvre, Saint Julien sous les Côtes, Thillot, Trésauvaux, Troyon, Ville en Woëvre, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :
Broussey-Raulecourt, Buzy-Darmont, Deuxnouds aux Bois (Lamorville), Frémeréville, Gussainville, Les Eparges, Manheulles, Marcheville, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Saint Jean Les Buzy, Varnéville, Vigneulles les Hattonchatel.

- Nombre de délégués en exercice : 100
- Nombre de membres présents : 51
- Nombre de procurations : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 55

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

Sur proposition du Président, le comité syndical du SIE Laffon de Ladebat – SIELL, décide après en avoir délibéré à l'unanimité, que le régime indemnitaire dont bénéficie actuellement le personnel de droit privé demeure en vigueur jusqu'au 31 décembre 2017 inclus et d'intégrer le nouveau Technicien en charge du Pôle Technique dans le régime indemnitaire et ce comme suit :

ARTICLE I. LE PRINCIPE

Le Président propose d'instaurer pour le Technicien nouvellement embauché, un régime de primes et d'indemnités composé de deux parts cumulables avec des critères définis pour les agents de droit privé pour la filière technique.

ARTICLE II. DEFINITION DES CRITERES

Catégorie Technicien : Le régime indemnitaire relevant du droit privé pourra être composé comme suit :
- 1ère partie liée aux fonctions et responsabilités. Part tenant compte des responsabilités, du niveau et de la capacité d'autonomie, de la disponibilité;
- 2ème partie liée aux résultats. Part tenant compte de l'atteinte des objectifs fixés annuellement et des résultats de la procédure d'évaluation individuelle.

ARTICLE III. RAPPEL DES POSSIBILITES DE MODULATION

Après en avoir délibéré, le comité décide à l'unanimité d'instituer, dans la limite des textes applicables à la Convention collective nationale des entreprises des services d'eau et d'assainissement, et selon les modalités ci-après précisées, le régime indemnitaire des agents relevant des grades suivants :

REÇU LE
10 AVR. 2017
SOUS-PRÉFECTURE DE COMMERCY (MEUSE)

Grades	Part liée aux fonctions et responsabilités				Part liée aux résultats				Plafond (total des 2 parts)
	Montant de la prime	Coefficient mini	Coefficient maxi	Montant individuel maxi	Montant de la prime	Coefficient mini	Coefficient maxi	Montant individuel maxi	
Contrôleur de travaux					300 €	0	1	300 €	300 €

ARTICLE IV. LES COEFFICIENTS RETENUS

- La part liée aux résultats :

Cette part tiendra compte des éléments suivants appréciés dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'entretien individuel permettant d'apprécier l'efficacité dans l'emploi et de la réalisation des objectifs commun et individuel énumérés dans la fiche d'objectifs individuelle. Cette dernière est remise au salarié lors de l'entretien individuel.

ARTICLE V. MODALITES DE MAINTIEN OU DE RESTRICTIONS AU VERSEMENT DU REGIME INDEMNITAIRE

- Toute sanction disciplinaire, quel que soit son niveau, rend inéligible l'agent concerné à la part liée aux résultats,
- Absentéisme :
  - Une retenue de 15% pourra être effectuée sur la part liée aux résultats, et ce, par mois d'absence du salarié au cours de l'année N-1,
  - Pas de part liée aux résultats si le salarié a été absent 6 mois au cours de l'année N-1,
  - Concernant les 2 agents techniques. Une retenue pourra être effectuée en fonction du nombre de jour d'absence, et ce, sur la part liée aux résultats et versée trimestriellement. Retenue proratisée en fonction du temps de travail.
- Le régime indemnitaire suivra le sort du traitement en cas de congé de maladie ordinaire (y compris accident de service / maladie professionnelle ou imputable au service),
- Le régime de primes et d'indemnités sera maintenu intégralement pendant les congés annuels et les congés pour maternité, paternité, adoption,
- Le montant global, à savoir le cumul de la part "fonctions et responsabilités" et de la part "résultat", ne peut dépasser les plafonds mentionnés dans le tableau de l'article 2,
- Le régime indemnitaire sera proratisé en fonction du temps de travail des intéressés,
- La part liée aux résultats évaluée et décidée par l'autorité territoriale fera l'objet d'un arrêté individuel.

ARTICLE VI. PERIODICITE DU VERSEMENT

La part liée aux fonctions et responsabilités, si existante, sera versée mensuellement au cours de l'année N.

Pour le technicien, la part liée aux "résultats" sera versée annuellement et ce après évaluation des résultats par l'autorité territoriale qui interviendra lors de l'entretien individuel de l'année N+1. Cette part est non reconductible d'une année sur l'autre, et fera l'objet d'une validation, par délibération du comité, des objectifs fixés par la commission Personnel et le Président.

ARTICLE VII. REVALORISATION

L'assemblée délibérante précise que le régime indemnitaire fera l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou les coefficients seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

ARTICLE VIII. MISE EN ŒUVRE

Les dispositions de la présente délibération prendront effet dès parution de la présente délibération jusqu'au 31 décembre 2017 inclus.

Les crédits correspondants à l'ensemble des dispositions ci-dessus mentionnées sont prévus et inscrits au budget.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président
Monsieur Lionel JACQUEMIN

REÇU LE
10 AVR. 2017
SOUS-PREFECTURE DE COMMERCY (MEUSE)

AG du 5 avril 2017

Commune	Délégués		Signature
AVILLERS SAINTE CROIX	Audrey	HENNEBERT JAMIN	
AVILLERS SAINTE CROIX	Marie-Hélène	KLEIN	
BECHAMPS	Didier	LAPOINTE	
BECHAMPS	Frédéric	WARIN	
BOINVILLE-EN-WOEVRE	Philippe	GERARDY	
BOINVILLE-EN-WOEVRE	Willem	SCHIPPER	
BONZEE	Florence	LAMBERT	
BONZEE	Dominique	MOUSSA	
BOUCONVILLE SUR MADT	Daniel	BEGARD	
BOUCONVILLE SUR MADT	Denis	ROCQUIN	
BOUCQ	Francis	NICOLAS	
BOUCQ	Alexandre	DIDIERJEAN	
BOUQUEMONT	Gérald	QUENTIN	
BOUQUEMONT	Yannick	BLOUET	
BRAQUIS	Jean-Claude	HUVET	
BRAQUIS	Olivier	SAMSON	
BROUSSEY-RAULECOURT	Claude	JANOT	
BROUSSEY-RAULECOURT	Guillaume	PICARD	
BUXIERES SOUS LES COTE	Jean-Patrick	POLIN	
BUXIERES SOUS LES COTE	Amandine	FLOQUET	
BUZY-DARMONT	Philippe	PAYONNE	
BUZY-DARMONT	Jean-Michel	WINTER	
BUZY-DARMONT	Charles	BANAS	
DEUXNOUDS AUX BOIS	Samuel	RAZÉ	
DEUXNOUDS AUX BOIS	Jean-Pierre	KROBB	
DOMPIERRE AUX BOIS	Didier	VASSEUR	
DOMPIERRE AUX BOIS	Jean-Pol	MASSOMPIERRE	

AG du 5 avril 2017

DONCOURT AUX TEMPLIER	Michael	LADOUCE	
DONCOURT AUX TEMPLIER	Gérard	JAKOBS	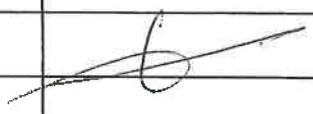
FREMEREVILLE			
FREMEREVILLE			
FRESNES EN WOEVRE	Gilles	LEVIEUX	
FRESNES EN WOEVRE	Pascal	TRICHON	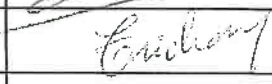
FRESNES EN WOEVRE	Carole	OSTERMANN	
GEVILLE	Laurent	SCHARFF	
GEVILLE	Gilles	KOSOWSKI	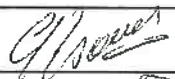
GEVILLE	Claudia	VAUCHER	
GIRAUVOISIN	Evelyne	DULEY	
GIRAUVOISIN	Carole	DAUDIER	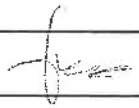
GUSSAINVILLE	Robert	TOUSSAINT	
GUSSAINVILLE	Jean	TALARICO	
HARVILLE	Jean-François	NOTTEZ	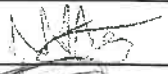
HARVILLE	Jean-Luc	NEMES	
HENNEMONT	Roger	FABE	
HENNEMONT	Danielle	GUNIA	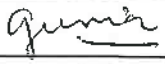
HEUDICOURT	Lionel	JACQUEMIN	
HEUDICOURT	Franck	DEVIN	
JONVILLE EN WOEVRE	Jean-Pierre	PATÉ	
JONVILLE EN WOEVRE	Yvon	DUMONT	
LES EPARGES	Xavier	PIERSON	
LES EPARGES	Jean-Gil	BOIGEGRAIN	

AG du 5 avril 2017

LIOUVILLE	Nadine	REMY	
LIOUVILLE			
LOUPMONT	Jean-Claude	ROUYER	
LOUPMONT	Roland	HAMANT	
MAIZERAY	Laurent	JOYEUX	
MAIZERAY	Jean-Yves	CASTELLANI	
MANHEULLES	Martine	GOLUCH	
MANHEULLES	Bernard	BERTOUT	
MARCHEVILLE EN WOEVRE	Eliane	GIFFARD	
MARCHEVILLE EN WOEVRE	Katia	HENRIOT	
MONTSEC	Daniel	LOMBARD	
MONTSEC	Yvon	RAPPENNE	
MOULOTTE	Noël	HUMBERT	
MOULOTTE	Michel	BURLERAUX	
NONSARD-LAMARCHE	Jean-Luc	DANY	
NONSARD-LAMARCHE	Gael	ANDRÉ	
PAREID	Camille	JUMENTIER	
PAREID	Benoit	CHANÉ	
PARFONDRUPT	Bruno	LAMPAERT	
PARFONDRUPT	Manuel	DE NEIVA	
PINTHEVILLE	François	BROCHIN	
PINTHEVILLE	Olivier	LEONARD	
RIAVILLE	Denis	VERDUN	
RIAVILLE	Claude	LESONGEUR	
RONVAUX	Magali	AUGUSTO	
RONVAUX	José	AUGUSTO	
St HILAIRE EN WOEVRE	Nicolas	KOSCIELNIAK	
St HILAIRE EN WOEVRE	Gilles	PIERNÉ	

AG du 5 avril 2017

St JEAN LES BUZY	Michel	FASSE	
St JEAN LES BUZY	Nathalie	GLINKIEWICZ	
SAINT JULIEN	Gérard	DUPOY	
SAINT JULIEN	Stéphane	VAJENTE	
THILLOT	Frédéric	THIRY	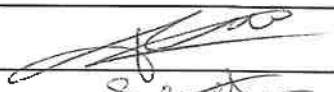
THILLOT	Gérard	SCHERBAM	
TRESAUVAUX	Jean-Marie	BLOUET	
TRESAUVAUX	Nicolas	SAUCE	
TROYON	Jacqueline	suppléant BOUTELOU THOMAS	
TROYON	Manuela	GINGRÉAU	
VARNEVILLE	Mylène	VITU	
VARNEVILLE	Bernard	REUTER	
VIGNEULLES-HATT.	Jean-Claude	ZINGERLÉ	
VIGNEULLES-HATT.	Michel	DEGOUTIN	
VIGNEULLES-HATT.	Raynal	ROYER	
VILLE EN WOEVRE	Serge	BATTISTEL	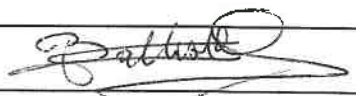
VILLE EN WOEVRE	Franck	HENRION	
WARCQ	Carla	DAVANNE	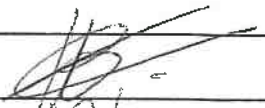
WARCQ	Patrice	GARDIEN	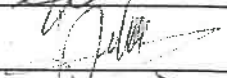
WOEL	Georges	DELANDRE	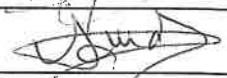
WOEL	Patrick	NAUD	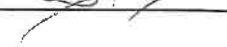

Assemblée Générale du mercredi 5 avril 2017

DÉLÉGATION DE POUVOIR

Je soussigné(e) ~~Mme~~ / M.* VAJENTE STEPHANE

délégué de la commune de Saint Julien sous les côtes

adhérente au SIELL

transfert tous mes pouvoirs à ~~Mme~~ / M.* DUPOY GERARD

délégué de la commune de Saint Julien sous les côtes

pour les votes à intervenir lors de l'Assemblée Générale du S.I.E.L.L., du 5 avril 2017

Bon pour pouvoir

Le Délégué : Vajente

*Rayer la mention inutile

Assemblée Générale du mercredi 5 avril 2017

DÉLÉGATION DE POUVOIR

Je soussigné(e) ~~Mme~~ / M.* SCHERRAM gérard

délégué de la commune de THIAUT SOUS LES CÔTES

adhérente au SIELL

transfert tous mes pouvoirs à ~~Mme~~ / M.* SECRET ERIC

délégué de la commune de THIAUT SOUS LES CÔTES

pour les votes à intervenir lors de l'Assemblée Générale du S.I.E.L.L., du 5 avril 2017

Bon pour pouvoir

Le Délégué : Bon Pour Pouvoir

*Rayer la mention inutile

Assemblée Générale du mercredi 5 avril 2017

DÉLÉGATION DE POUVOIR

Je soussigné(e) Mme ~~/M.~~* OSTERMANN Cayole
délégué de la commune de Frenes en W
adhérente au SIELL
transfert tous mes pouvoirs à ~~Mme~~ /M.* LEVIEUX Gilles
délégué de la commune de Frenes
pour les votes à intervenir lors de l'Assemblée Générale du S.I.E.L.L., du 5 avril 2017

Bon pour pouvoir
Le Délégué :

*Rayer la mention inutile

Assemblée Générale du mercredi 5 avril 2017

DÉLÉGATION DE POUVOIR

Je soussigné(e) Mme / M.* DULEY Evelyne
délégué de la commune de GRAUVOILLIN
adhérente au SIELL
transfert tous mes pouvoirs à Mme / ~~M.~~* DANDIER Carole
délégué de la commune de GRAUVOILLIN
pour les votes à intervenir lors de l'Assemblée Générale du S.I.E.L.L., du 5 avril 2017

Bon pour pouvoir
Le Délégué : DULEY Evelyne

*Rayer la mention inutile